

Bulletin octobre novembre 2008

Aux stagiaires IUFM 2^{ème} année



209, rue Nationale 59 000 Lille
03 20 06 77 41 s3lil@snes.edu
www.lille.snes.edu

VERS LA DISPARITION DES STAGIAIRES ?

Les IUFM actuels sont presque enterrés par le ministre, l'année de stage l'est, elle, par Bercy (suppression du stage = 7000 emplois économisés), mais aussi par de grands « penseurs en pédagogie » qui souhaitent reporter la professionnalisation en amont (« formation simultanée » tout au long des 5 années du cursus universitaire) et sont prêts à renoncer pour cela à l'idée d'une vraie formation professionnelle lors du stage en responsabilité (les stagiaires 2010 seraient recrutés à bac + 5 et affectés sur temps plein sans véritable expérience).

Tout cela risque finalement de se faire avec le soutien de stagiaires qui n'en peuvent plus de la formation actuelle, trop éloignée de leur réalité professionnelle, mais qui, dans le même temps, ne se sentent pas capables de débiter par un temps plein.

Il y aurait eu là une occasion à saisir rapidement par l'IUFM, mais il aurait fallu que l'institution soit capable de se remettre en cause et comprenne que c'est avec les stagiaires et non pas contre eux qu'elle doit travailler si elle veut réellement former des professionnels capables et désireux de s'investir dans leurs missions sur le long terme.



Le SNES n'a eu de cesse de le répéter depuis la création des IUFM : il faut une formation qui n'infantilise plus, mais qui au contraire doit rendre le stagiaire acteur et responsable. Former mieux, cela implique de concentrer la formation pour laisser du temps à la préparation des cours et à l'approfondissement disciplinaire. Les journées de formation doivent aussi être réellement formatrices : varier les approches pédagogiques, les méthodes, les propositions, éviter le formatage ou une « pédagogie officielle »

Pour le SNES, syndicat majoritaire dans le 2nd degré et sa fédération, la FSU, première fédération syndicale de l'Education nationale et de la Fonction publique d'Etat, il faut de l'ambition pour la formation des personnels et de leurs élèves : il faut se battre pour créer des postes dans les établissements, des capacités d'accueil dans les académies et obtenir les recrutements de titulaires nécessaires. Se battre également pour rendre la profession attractive auprès d'étudiants qui s'en détournent de plus en plus en favorisant un pré-recrutement qui permettrait de préparer plus sereinement les concours, en permettant une entrée progressive dans le métier (une année à mi-temps avec des compléments de formation librement choisis), en augmentant des salaires ne correspondant pas au niveau réel de qualification, ni à l'investissement que demande le métier, en rétablissant les horaires disciplinaires diminués depuis quelques années et qui alourdissent notre charge de travail en donnant plus de classes en responsabilité à chaque enseignant, etc...

N'hésitez plus, rejoignez nous et contribuez à rendre le SNES plus fort !

En 2009 : comment serez vous évalués (et validés) ?

De nouvelles modalités de stage et de validation ont été mises en place au cours de l'année 2007 - 2008. Sont elles responsables du taux record d'échec enregistré chez les certifiés (CAPES et CAPET) l'an dernier ? Est-ce plutôt le flou général les concernant pour les stagiaires comme pour les formateurs et les chefs d'établissement ? Ou s'agit-il d'une simple coïncidence ? Quelle que soit la réponse, le résultat est là et ce sont près de 39 doublants certifiés qui peuvent lire encore ces lignes, soit près de 10 % du nombre de stagiaires 2008 – 2009.

Ce qui a changé depuis 2007 - 2008	Commentaires du SNES
<p>Passage d'un stage en responsabilité de 4 h 30 – 6 h 00 à 6 – 8 h (documentalistes et CPE sont passés à 16 h)</p>	<p>Pour le SNES, le stagiaire doit être affecté sur une classe du maître de stage (qui serait ainsi déchargé de quelques heures et plus disponible). 6 – 8 h, c'est trop, presque un mi-temps instauré dans le seul but d'économiser des postes, au détriment de la formation du stagiaire qui a aussi besoin de temps pour lui.</p> <p>L'entrée dans le métier doit être progressive (décharge allant au mi-temps pour la première année de titulaire).</p> <p>L'annonce du passage de la durée du stage à 18 h dès 2010 est inadmissible.</p>
<p>Des différences importantes d'une discipline à l'autre</p>	<p>Espagnol et Histoire – Géo l'avaient dit dès le début de l'année : tous les stagiaires seraient inspectés. Dans les autres disciplines, soit cela n'a pas été dit mais finalement fait, soit les inspections ont concerné les stagiaires signalés lors d'un premier bilan à l'IUFM.</p> <p>Pour le SNES, il faut que les choses soient claires dès le début : il s'agit d'une formation d'adultes et de professionnels auxquels on reprocherait cette attitude s'ils la tenaient à l'encontre de leurs élèves !</p>
<p>Le portfolio</p>	<p>Instauré dans la précipitation à la place du mémoire professionnel (qu'on en viendrait presque à regretter), il a fallu quelques mois pour savoir ce qu'on attendait vraiment d'un stagiaire. Et encore ! Suivant les disciplines ou les formateurs, les versions ont longtemps divergé.</p> <p>Pour le SNES, l'année est déjà bien lourde sans ajouter en plus un écrit qui pourrait être intéressant s'il constituait une réelle possibilité pour le stagiaire de réfléchir à sa discipline, à ses pratiques pédagogiques et à sa formation, sans avoir l'impression d'être obligé d'adopter un discours convenu, formaté, « officiel ».</p>
<p>Evaluation tripartite : Chef d'établissement / IUFM / « Employeur » (rectorat par les biais des IPR)</p>	<p>Ce qui a changé, c'est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le poids accordé au chef d'établissement par rapport à l'IUFM (l'avis de l'IUFM englobe les rapports des maîtres de stage, les visites, le portfolio, etc ...). A relativiser cependant : si l'avis de l'inspection est bon, on voit mal le jury refuser la validation et se prononcer pour un redoublement coûteux pour l'institution. - l'opacité de ces avis : les stagiaires convoqués à un entretien après le verdict du premier jury ont découvert leur dossier une heure avant leur « oral de rattrapage » ! Ce fut l'occasion pour eux de constater l'hypocrisie d'un principal ou d'un proviseur qui n'avait pas su leur dire en face ce qu'il pensait réellement d'eux. <p>Pour le SNES, il faut une vraie formation d'adulte, et une formation vraiment ... formatrice, ce qui implique la transparence, la franchise vis-à-vis du stagiaire qui pourra davantage comprendre ses erreurs et se remettre en cause s'il est associé régulièrement dans toutes les étapes de son évaluation.</p> <p>Pour le SNES, le poids des chefs d'établissement est également trop lourd dans la validation : ils ne sont pas dans une logique de formation et attendent souvent du stagiaire qu'il soit capable, après quelques mois, de réagir comme un prof chevronné.</p>
<p>Entretien de validation</p>	<p>Jusqu'en 2007, la réunion du premier jury académique avait lieu en mai. En cas de doute, une inspection était diligentée et le 2nd jury délibérait à nouveau.</p> <p>Depuis l'an dernier, la réunion du jury intervient trop tard pour procéder à une inspection, le stagiaire doit alors passer un entretien et défendre son bilan de l'année, avec le sentiment que les jeux sont faits (sans compter qu'il découvre le contenu de son dossier et les avis une heure avant d'être entendu !).</p>

	La « reconquête du mois de juin » ne doit pas être l'occasion de « jouer » avec votre avenir professionnel.
Une validation tardive	Trop tardive : la mise sous pression des stagiaires l'an dernier a duré jusqu'au mois de juillet, après les résultats des mutations et la prise de contact avec les établissements obtenus !!! Des postes ont donc été déclarés vacants tardivement et attribués à des remplaçants TZR les 10 et 11 juillet (qui bien souvent n'ont pu se faire connaître que fin août).
Validé ? Pas validé ?	Ça pourrait presque être comique si les angoisses et les enjeux individuels n'étaient pas si grands : en 2008, seuls les stagiaires faisant l'objet d'un entretien ont été contactés par internet ou coup de fil. Et si mon antispaam avait envoyé ma convocation à la poubelle ? Et si mon répondeur n'avait pas fonctionné ? Le SNES est intervenu pour signaler cette situation grotesque : il faut à l'avenir informer tous les stagiaires à l'issue de la première réunion du jury, les non validés comme les validés !
Doublement : maintien dans l'académie de stage	Les résultats de la validation ont été connus le 4 juillet (directive ministérielle pour la « reconquête du mois de juin »), trop tard pour faire une demande de changement d'académie pour laquelle, jusqu'alors, les stagiaires doublants étaient prioritaires. Dans quel état d'esprit peut-on se retrouver lorsque l'on recommence une année après avoir été en conflit avec un formateur (et même, dans certaines disciplines à faibles effectifs, en conflit avec <u>le</u> formateur) ? C'est oublier aussi les stagiaires affectés dans une académie de stage en extension et qui pensaient pouvoir se rapprocher de leur famille ou d'un soutien pour leur doublement

Entretien de fin juin : 2 témoignages

Voilà, je suis passée devant le jury académique : soit 2 IPR et 1 IPN ; on a une heure pour consulter son dossier sans autres explications de ce qui va se passer ensuite puis on passe devant le jury avec 5 minutes de défense et 15/20 min de questions

Moi, j'avais en fait 3 avis déforables (je pensais que celui de l'IUFM serait mitigé mais bon et celui du principal est très mauvais - genre "peut redoubler mais cela ne changera rien")

Ceux qui n'ont qu'un avis défavorable ont une vraie chance d'être titularisé apparemment

Le jeu de l'entretien a consisté à débîner l'IUFM et le porte-folio, mais l'IPR de Lille est en grand conflit avec l'IUFM J'espère que les autres auront des expériences positives Ce qui n'est pas totalement juste, c'est que l'on ne savait absolument pas la façon dont aller se dérouler la séance "Vive le paiement des pots cassés" !

Bonjour,

j'ai passé ce matin l'entretien avec le jury académique.

Voilà comment cela se passe : vous avez une heure pour consulter votre dossier qui comprend les rapports de vos maîtres de stage (stage en responsabilité et stage de pratique accompagnée), le rapport de l'inspecteur (si vous avez eu une inspection), le rapport de votre chef d'établissement, le bilan de compétences faits par l'IUFM et votre dossier de réalisations et la feuille avec l'avis de l'IUFM.

Ensuite vous passez devant un jury de trois personnes composés d'IA-IPR. Vous avez cinq minutes pour vous "défendre" et faire une sorte de bilan de l'année. Puis, ce jury vous pose des questions pendant cinq minutes.

Pas de stress à avoir. En tout cas, le jury en Lettres est charmant !

Je voulais vous envoyer ce mail pour que vous le fassiez parvenir aux autres stagiaires qui seraient dans mon cas.

Stagiaires en situation : les dindons de la farce ?

Malgré nos demandes répétées, ces collègues exercent sur un temps plein, parfois sur plusieurs établissements, sans aucune décharge, certains avec même des heures sup ! Le manque de professeurs entraîne la mise sous pression de ceux qui restent, au risque de compromettre leur titularisation.

En parallèle, les stagiaires situation doivent suivre une formation en 2 temps : stage « filé » en même temps que la formation disciplinaire des stagiaires IUFM, ainsi qu'un stage « massé » de 2 fois une semaine, sans oublier le portfolio Et en attendant d'être inspectés à la fin du 2^{ème} trimestre !!!

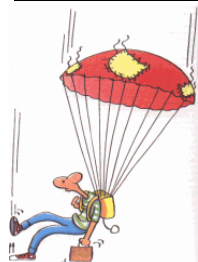
Nous continuons à demander l'alignement sur les stagiaires IUFM : les années exercées en tant que non-titulaires dans des conditions souvent « acrobatiques » ne doivent pas exonérer l'administration de ses obligations en terme de formation. Dans l'immédiat, un allégement du service s'impose, ainsi qu'une meilleure prise en compte des années de non-titulaires dans le reclassement.

VALIDATION : des chiffres qui font peur !

Il nous aura fallu attendre début septembre pour connaître l'ampleur d'un bilan qui s'annonçait catastrophique. 2008 est une année à oublier ! Le SNES va demander très rapidement une audience – bilan pour éviter la répétition des erreurs de l'an dernier.

C. A. P. E. T.							
Spécialités	Effectifs Stagiaires 6 – 8 h	Effectifs stagiaires situation	Ajournés	Refus définitif	Total		2007
BIOTECHN. Biochimie-génie bio.	3					0,00%	
ECO. GESTION Administrative	7					0,00%	
ECO. GESTION Commerciale	4					0,00%	
SC.TECHN. MEDICO SOCIALES	6		1		1	16,67%	1
TECHNOLOGIE	5					0,00%	2
TOTAL C.A.P.E.T.	25	0				0,00%	
C. A. P. E. S.							
Spécialités	Effectifs Stagiaires 6 – 8 h	Effectifs stagiaires situation	Ajournés	Refus définitif	Total		
ALLEMAND							
ANGLAIS	73	2	8	1	9	12,33%	6
ARTS PLASTIQUES	20	1	1	1	2	10,00%	1
DOCUMENTATION	16	1	2		2	12,50%	
EDUCATION MUSICALE	5					0,00%	1
ESPAGNOL	24		2		2	8,33%	1
HISTOIRE GEOGRAPHIE	34	1	2		2	5,88%	2
ITALIEN	3		1		1	33,33%	
LETTRES CLASSIQUES	17		2		2	11,76%	
LETTRES MODERNES	43	2	2		2	4,65%	
MATHEMATIQUES	69	5	10	3	13	18,84%	7
PHILOSOPHIE	1					0,00%	
SC. ECO. ET SOCIALES	8	1	1		1	12,50%	
PHYSIQUE CHIMIE	44		3		3	6,82%	1
SC. DE LA VIE ET DE LA TERRE	21		1		1	4,76%	1
TOTAL C.A.P.E.S.	378	13	36	5	41	10,17%	23
TOTAL CAPES + CAPET	403	13					sur 439 (5,2 %)

ALERTE MUTATIONS !



VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LE BULLETIN SNES MUTATIONS DESTINE AUX PLC2 ?

L'envoi est automatique pour les syndiqués. Si vous ne l'êtes pas encore, vous pourrez le recevoir en nous communiquant vos coordonnées. **Attention, seuls les syndiqués bénéficieront de services spécifiques que nous leur proposerons (envoi des barres de l'an dernier, calcul du barème, fiche de vœux, suivi et réponse personnalisés aux deux mouvements)**

Nom : Prénom :

Adresse : Téléphone :

email (écrire très lisiblement ou envoyez un message à karineboulonne@wanadoo.fr) :

Etablissement de stage :

Bon à renvoyer au SNES –Secteur IUFM, 209 rue Nationale, 59 000 Lille ou par mail s3lil@snes.edu

Ce qui suit n'est pas une adhésion, mais une autorisation (facultative) à utiliser vos coordonnées personnelles plutôt que votre adresse professionnelle lors d'envois postaux

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière.

Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :